

Madame, Monsieur, chers adhérent.e.s,

La présidente et les membres du conseil d'administration souhaitent que cette période inédite, à laquelle nous avons dû tous faire face, n'ait pas été trop difficile à vivre pour vous et vos proches. Certain.e.s d'entre vous ont sûrement envie de reprendre prochainement leurs activités, et notamment les ateliers à la MJC. Vos animatrices et animateurs d'activité, actuellement en activité partielle, aimeraient également pouvoir retrouver le lien avec le public au travers des ateliers et animations qui sont l'essence même de notre mission.

Pour autant, nous devons nous rendre à l'évidence : le retour à la normale sera lent. Si les établissements recevant du public, dont nous faisons partie, ont de nouveau l'autorisation d'ouvrir, les contraintes organisationnelles et sanitaires sont telles que le Conseil d'Administration de la MJC, qui s'est réuni en date du lundi 25 mai, a estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour permettre l'accueil des usagers, adhérent.e.s et salarié.e.s en toute sécurité, ni pour programmer un report sur les mois de juin ou juillet des séances annulées. Aucun atelier, individuel ou collectif, ne reprendra donc d'ici la fin de l'année scolaire. Seule l'activité ASH qui se déroule dans les locaux de l'école Simone Veil sera ouverte pour accueillir les enfants inscrits à la MJC Harteloire dans la limite des places disponibles avec l'application du protocole requis et remplissant toutes les conditions sanitaires validées par la ville de Brest et les représentants de la MJC Harteloire.

Le Conseil d'Administration, constitué d'adhérent.e.s élus lors de l'Assemblée Générale, a réfléchi aux solutions permettant au maximum à la MJC d'assurer ses missions et préserver l'avenir et propose aux adhérents le choix entre une demande de remboursement des séances annulées ou un geste d'engagement et de soutien solidaire envers la MJC pour l'aider dans cette période difficile.

En effet, si la ville de Brest a maintenu ses subventions, celles-ci ne couvrent pas le secteur des activités régulières. Ce sont vos cotisations aux activités qui constituent la part d'autofinancement de 63% de la MJC et qui permettent la prise en charge des salaires des animateurs et animatrices et en partie ceux de l'administration. Le conseil d'administration la MJC a fait le choix de maintenir le salaire des personnels en activité partielle afin de ne pas rajouter à la précarité que leur confère leur statut.

Parce qu'il est difficile d'anticiper la rentrée, le nombre d'inscriptions, la fréquentation des activités collectives et les contraintes, mais également les montants des subventions publiques dans l'avenir, et que la préoccupation principale des membres du Conseil d'Administration est de sécuriser la MJC, en préservant les emplois pour continuer de proposer des activités de qualité, vous avez la possibilité de choisir entre :

1. Le remboursement de la totalité des séances non effectuées depuis le 13 mars 2020
2. Le remboursement de 50% seulement des séances non effectuées, en soutien et solidarité avec la MJC
3. Le renoncement au remboursement des séances en soutien et solidarité avec la MJC

(En cas de choix 1 ou 2, vous avez aussi la possibilité d'opter pour un avoir si vous pensez vouloir vous réinscrire pour la saison prochaine).

Nous vous remercions de nous faire connaître votre décision par courrier ou mail à l'adresse suivante : contact@mjc-harteloire.fr au plus tard pour le 30 juin 2020. Passée cette date et en l'absence de demande écrite de votre part, nous considérerons que vous renoncez à toute demande de remboursement.

Pour votre information l'adhésion prise en compte à la MJC Harteloire est du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension, en espérant vous retrouvez lors de notre prochaine saison, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers adhérent.e.s, l'expression de nos sentiments associatifs.

Pour le Conseil d'Administration de la MJC,